

## **Lettre ouverte aux parlementaires socialistes**

**Par les syndicats des universités et établissements de recherche de Midi-Pyrénées CGT (FERC SUP, SNTRS) FSU (SNESUP SNCS) UNSA SUD éducation**

La plupart des grands médias, arguant de l'accord de la conférence des présidents des universités et de la modération de l'UNEF, veulent nous faire croire que le projet d'autonomie des universités recueille un large assentiment dans la communauté universitaire. Ils oublient l'inquiétude de l'ensemble des personnels, que montrent les premières mobilisations, à l'exemple de celle des universités toulousaines. Avec clairvoyance ou confusément selon sa sensibilité, chacun entrevoit que, sous couvert d'amélioration de la gouvernance, c'est une véritable dérégulation qui se met en route.

L'exemple des télécoms nous reste en mémoire. C'est François Fillon qui a fait voter en 1996 la privatisation de France Télécom. Mais, déjà à l'époque, le Parti socialiste cultivait l'ambiguïté : « Il n'y a pas pire menace que le statu quo destructeur », déclarait Michel Rocard dès septembre 1989. En 1997, Dominique Strauss-Kahn souhaitait que le capital de France Télécom reste à 100 % public. On voit ce qui est advenu. Des acquisitions ruineuses qui ont mis l'entreprise dans le rouge en 2002, le quasi-démantèlement des capacités de recherche du CNET, des accords secrets entre les opérateurs sur le dos des abonnés, et maintenant l'annonce par France Télécom de 18 000 suppressions d'emploi et l'externalisation des centres d'appel de la société SFR. Les salariés de SFR Toulouse ont d'ailleurs manifesté le 4 juillet, soit deux jours après ceux des universités toulousaines. Pourtant, au début, avec la concurrence et l'autonomie des opérateurs, on nous annonçait un avenir merveilleux.

On promet aux personnels des universités qu'ils resteront sous statut public, mais les universités pourront recruter librement CDD et CDI. À France Télécom, le statut de fonctionnaire a rapidement été mis en extinction. L'annonce de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux aura les mêmes conséquences dans les universités. On arrivera très vite à la situation classique, l'encadrement recruté sous CDI sera mieux payé que les fonctionnaires de même niveau, mais ce sera l'inverse pour les catégories d'exécution. Déjà 30 % du personnel des universités est sous statut précaire. Certains d'entre eux vivent de véritables calvaires professionnels ; par exemple les personnels dits « 10-12 », car payés 10 mois par an et mis au chômage les deux autres mois. Pas d'illusions sur les carrières des CDD et CDI. Il suffit de visiter le site Web du ministère de la Fonction publique : « Aucun texte de portée générale applicable aux agents non titulaires de l'État ne précise les conditions de leur rémunération. Ces dernières sont fixées contractuellement. Aucun principe n'impose au gouvernement de fixer par voie réglementaire les conditions de rémunération des agents contractuels ni les règles d'évolution de ces rémunérations. »

Tout sera dans le contrat. Et ces règles s'appliqueront aux personnels administratifs et techniques comme aux enseignants. Heureux sera celui qui sera en position de force. Mais pas d'illusions, l'expérience actuelle montre que les « nouveaux mandarins » se comportent déjà en petits patrons, fixant salaire et conditions de travail de façon quasi autonome de toute consigne administrative. Ces CDD ou CDI sont en situation de totale dépendance, ils ne contactent les syndicats qu'en fin de contrat, quand la situation est devenue catastrophique. Quant aux garanties collectives, s'il y en aura, elles seront probablement négociées université par université, avec des présidents aux pouvoirs renforcés et des conseils d'administration où les personnels n'auront plus aucun poids. Mais le pire, pour les travailleurs, ce sera la généralisation massive de la sous-traitance, d'abord pour les tâches d'entretien puis pour

d'autres fonctions. Là aussi, on nous expliquera qu'il faut se recentrer sur son « cœur de métier ».

En ce qui concerne les primes qui seront distribuées par les présidents, parions que comme partout, ce sera la hiérarchie qui se partagera le gâteau, à commencer par les présidents eux-mêmes. Déjà aujourd'hui, dans beaucoup d'universités, la transparence est nulle pour ce qui concerne les autorisations de cumuls, de consultance et de multi-activité. Et les plus gros abus ne viennent pas des femmes de ménage qui arrondissent leur SMIC avec des heures de ménage au noir.

Alors, messieurs et mesdames les députés et sénateurs socialistes, pensez à tout cela au moment de vous prononcer sur la loi d'autonomie des universités.